

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION – L'HEURE CIVIQUE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées CGU) encadrent juridiquement l'utilisation des services du site L'Heure Civique (ci-après dénommé « le site ») ainsi que la mise en relation entre le volontaire inscrit à L'Heure Civique et le bénéficiaire de son action de solidarité. Ces conditions générales valent également pour les déclinaisons du site auprès de toutes les collectivités partenaires de L'Heure Civique.

Constituant le contrat entre l'association à but non lucratif Voisins solidaires, à l'origine du dispositif L'Heure Civique et l'utilisateur, l'accès au site internet signifie l'acceptation des présentes CGU.

Constituant le contrat entre l'association à but non lucratif Voisins solidaires, à l'origine du dispositif L'Heure Civique et le volontaire, le remplissage et l'envoi du formulaire d'inscription impliquent également l'acceptation des présentes CGU.

Article 2 – Mentions légales

Le site lheurecivique.fr est édité par l'association Voisins Solidaires, association à but non lucratif, dont le siège social est situé 32 rue Rennequin, 75017 PARIS.

Le site lheurecivique.fr est hébergé par la société 1&1 IONOS, sise 7 PLACE DE LA GARE, 57200 SARREGUEMINES.

Article 3 – Accès au site

Le site L'Heure Civique permet d'accéder gratuitement aux services suivants :

- Une page d'accueil contenant un formulaire d'inscription Typeform dans la base de données des volontaires de L'Heure Civique, des liens redirigeant vers des vidéos de présentation du dispositif, des actualités et articles, des témoignages, des informations sur l'association ;
- Des pages présentant l'association et l'Heure Civique ;
- Des pages relatives à chacune des cibles et partenaires potentiels
- Des pages sur les médias relatant les actions et actualités de l'Heure Civique
- Une page permettant de contacter l'association pour partager un projet, une demande etc;
- Des mentions légales, conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Des liens vers les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn
- Une Foire Aux Questions.

Le site est accessible gratuitement depuis n'importe où par tout utilisateur disposant d'un accès à internet. Tous les frais nécessaires pour l'accès aux services (matériel informatique, connexion internet, etc.) sont à la charge de l'utilisateur.

Pour des raisons de maintenance ou pour toute autre raison à la discrétion de l'association Voisins Solidaires l'accès au site peut être interrompu ou suspendu sans préavis ni justification.

Article 4 – Collecte des données

Pour l'inscription du volontaire dans la base de données Voisins Solidaires, la collecte des informations suivantes est nécessaire et obligatoire :

- Nom de famille du volontaire ;
- Prénom du volontaire ;
- Adresse e-mail du volontaire ;
- Code postal du domicile du volontaire ;
- Numéro, type et nom de rue du domicile du volontaire ;
- Ville du domicile du volontaire ;
- Numéro de téléphone du volontaire.

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la collecte et le traitement d'informations personnelles s'effectuent dans le respect de la vie privée.

En validant ce formulaire, les volontaires acceptent que les données communiquées soient traitées et exploitées par l'association Voisins Solidaires à des fins d'information et de communication.

Les volontaires acceptent également que leurs coordonnées soient transmises à leur mairie, leur département ou leur région s'ils sont partenaires de L'Heure Civique, uniquement afin de les informer des actions de solidarité et de leur proposer celles proches de chez eux.

Les volontaires recevront régulièrement des propositions d'actions collectives ou individuelles via mail, appel ou SMS. S'ils souhaitent se positionner sur l'une des actions de solidarité de proximité dans le cadre de l'Heure Civique, une mise en relation entre le bénéficiaire et le volontaire sera mise en place.

Les données des volontaires seront conservées pour une durée de 5 (cinq) ans.

Afin d'exercer leurs droits relativement aux données collectées, tout volontaire doit contacter Voisins solidaires à l'adresse mail suivante : contact@voisinssolidaires.fr.

Enfin, les volontaires peuvent consulter ces Conditions Générales d'Utilisation en remplissant le formulaire d'inscription et doivent les accepter avant de s'inscrire.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Les marques, logos et contenus (illustrations graphiques, textes, etc.) du site internet L'Heure Civique et de l'ensemble de ses déclinaisons pour les partenaires institutionnels sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle et par le droit d'auteur.

La reproduction et la copie des contenus par l'utilisateur requiert une autorisation expresse et préalable du président de l'association Voisins Solidaires ou de toute personne déléguée par lui pour fournir une telle autorisation. Dans ce cas, toute utilisation à des usages commerciaux ou à des fins publicitaires est proscrite, sauf à ce que l'autorisation donnée le permette expressément.

Article 6 – Responsabilité

Bien que la fiabilité des informations publiées soit présumée, l'association Voisins solidaires se réserve la faculté d'une non-garantie de la fiabilité des sources.

Les informations diffusées sur le site L'Heure Civique sont présentées à titre purement informatif et sont sans valeur contractuelle. En dépit des mises à jour régulières, la responsabilité de l'association Voisins Solidaires ne peut être engagée en cas de modification des dispositions administratives et juridiques apparaissant après la publication. Il en est de même pour l'utilisation et l'interprétation des informations communiquées sur la plateforme.

Le site décline toute responsabilité concernant les éventuels virus pouvant infecter le matériel informatique de l'utilisateur après l'utilisation ou l'accès à ce site.

Le site ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

La garantie de la sécurité et la confidentialité des données transmises par le volontaire à l'association Voisins Solidaires, tout comme son stockage et son exploitation est effectuée conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD).

Article 7 – Liens hypertextes

Le site peut être constitué de liens hypertextes. En cliquant sur ces derniers, l'utilisateur sortira de la plateforme. Cette dernière n'a pas de contrôle et ne peut être tenue pour responsable du contenu des pages web relatives à ces liens.

Article 8 – Cookies

Lors des visites sur le site, l'installation automatique d'un cookie sur le logiciel de navigation de l'utilisateur peut survenir.

Les cookies correspondent à de petits fichiers déposés temporairement sur le disque dur de l'ordinateur de l'Utilisateur. Ces cookies sont nécessaires pour assurer l'accessibilité et la navigation sur le site. Ces fichiers ne comportent pas d'informations personnelles et ne peuvent pas être utilisés pour l'identification d'une personne.

L'information présente dans les cookies est utilisée pour améliorer les performances de navigation sur le site.

En naviguant sur le site, l'utilisateur accepte les cookies. Leur désactivation peut s'effectuer via les paramètres du logiciel de navigation.

Article 9 – Durée

Les présentes conditions générales d'utilisation unissant l'utilisateur du site à Voisins solidaires valent pour une durée indéterminée. Le début de l'utilisation des services du site marque l'application du contrat à l'égard de l'utilisateur.

Les présentes conditions générales d'utilisation unissant le volontaire de L'Heure Civique à Voisins Solidaires ainsi qu'aux collectivités partenaires valent pour une durée de 5 (cinq) ans. Les liens entre le volontaire et l'association Voisins solidaires peuvent être renouvelés par tout moyen, pour la même durée et autant de fois que nécessaire.

Article 10 – Conditions de la mise en relation

Le dispositif L'Heure Civique, le site national qui l'accueille (www.lheurecivique.fr) ainsi que l'ensemble de ses déclinaisons pour l'ensemble des partenaires, visent à permettre le recueil de données de personnes physiques volontaires afin d'intégrer ce dispositif qui tend à donner une heure par mois de son temps au bénéfice d'une action de solidarité de proximité.

Les données recueillies sont stockées dans une base de données sécurisée, hébergée en France et appartenant à l'association Voisins solidaires.

Un accès à ces données est consenti à tous les partenaires du dispositif, dans la seule proportion des volontaires inscrits dans leur champ de compétence ou d'action (ex : ceux d'une commune pour une Mairie).

La mise en relation entre le volontaire inscrit et le bénéficiaire s'effectue par l'intermédiation du premier avec le second, assurée par le partenaire lui-même ou bien l'association Voisins solidaire, de manière sécurisée et personnelle.

L'association Voisins Solidaires ainsi que l'ensemble des partenaires du dispositif L'Heure Civique ne sauraient être tenus responsables d'éventuels dommages et/ou infractions commises au cours d'une mise en relation entre un volontaire et un bénéficiaire. La relation finale entre le volontaire et le bénéficiaire est effectuée sur le fondement d'une relation interpersonnelle (*intuitu personae*) qui unit seulement le volontaire au bénéficiaire final.

L'indemnisation d'un éventuel préjudice subi par l'un des intervenants à la relation finale (le volontaire ou le bénéficiaire), ou bien du préjudice commis à un tiers à l'occasion d'une mise en relation ayant eu lieu par l'intermédiation du dispositif L'Heure Civique, ne saurait être imputée à l'association Voisins Solidaires ou à tout autre partenaire du dispositif.

Les mécanismes assurantiels de l'auteur du dommage peuvent permettre l'indemnisation de la victime du préjudice. Toutefois, une assurance de type « responsabilité civile » n'est pas obligatoire pour intégrer le dispositif L'Heure Civique pour un volontaire ou un bénéficiaire ; l'indemnisation d'un éventuel dommage causé par une personne inscrite dans la base de données L'Heure Civique dans le cadre d'une relation intermédiée organisée par ce dispositif ne bénéficiant pas d'une telle assurance se ferait alors sur ses deniers propres.

Article 10 bis – Droit à l'image

Le volontaire qui s'inscrit dans la base de données Voisins Solidaires est informé que son image est susceptible d'être utilisée par Voisins Solidaires et l'ensemble de ses partenaires à des fins de communication publique sur les actions bénévoles où il aura pris part. Son inscription vaut autorisation d'exploitation à titre gratuit de son image en ce sens. L'image du volontaire inscrit peut être exploitée par Voisins Solidaires selon les modalités précédentes pendant une durée illimitée.

Si le volontaire ne souhaite pas voir son image exploitée selon les modalités précédentes dans les événements auxquels le volontaire prendra part, il lui appartient de le signifier à l'organisateur de l'évènement en amont de celui-ci et d'en informer Voisins Solidaires à l'adresse mail de contact de L'Heure Civique (contact@voisinssolidaires.fr).

Si le volontaire souhaite retirer l'autorisation d'exploitation de son image délivrée à Voisins solidaires par la présente inscription, il lui appartient d'en informer Voisins solidaires à l'adresse mail de contact précédente, en indiquant les événements auxquels il a pris part et sur lesquels il ne souhaite plus que son image soit exploitée ainsi, afin de permettre son identification et le retrait des images en question, de joindre toutes informations utiles permettant son identification physique. Ces informations seront conservées de manière strictement confidentielle par Voisins solidaires et régulièrement supprimées.

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises à la législation française en vigueur au moment de sa souscription.

L'absence de résolution à l'amiable d'un éventuel litige entre les parties – laquelle doit être préalable et adressée au président de l'association Voisins Solidaires par la voie de l'adresse mail de contact de L'Heure Civique (contact@voisinssolidaires.fr) – implique le recours aux tribunaux français compétents pour régler le contentieux, selon les règles du Code de procédure civile en vigueur au moment de l'introduction de l'instance.

Version modifiée au 28 novembre 2023.